

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-3390

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 41

À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« actuellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.